

ANNEXE : ÉTIQUETTES DES MATIERES DANGEREUSES

ÉTIQUETTES, MARQUES ET SIGNAUX

Étiquettes de la classe

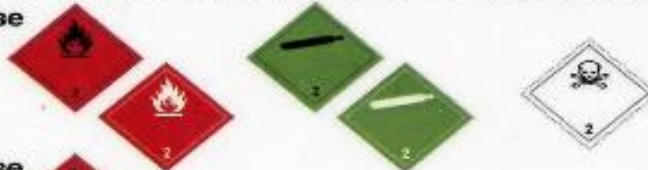
1



** Indication de la division – à laisser en blanc si les propriétés explosibles constituent le risque secondaire.
 Indication du groupe de compatibilité – à laisser en blanc si les propriétés explosibles constituent le risque secondaire.

Étiquettes de la classe

2



Étiquettes de la classe

3



Étiquettes de la classe

4



Étiquettes de la classe

5



Étiquettes de la classe

6



Étiquettes de la classe

7



Étiquettes de la classe

8



Étiquettes de la class

9



Marque de POLLUANT MARIN



Marque pour le TRANSPORT À TEMPÉRATURE ÉLEVÉE



Signal de MISE EN GARDE POUR LES ENGINs DE TRANSPORT SOUS FUMIGATION



* Insérer le nombre qui convient

Pour de plus amples informations sur l'emploi des étiquettes, des marques et des signaux, voir la partie 5 du Code IMDG.